



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_096-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 20 mai 2026

mercredi 20 mai 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 mai
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 31

Ayant pris part au vote : 33

Absent.s Excusé.s : 2

Pouvoir(s) : 2

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, JACQUOT Jean-Pascal, LIGIER Valérie, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: MAUGAIN Grégory, VIVOT Damien suppléé par JACQUOT Jean-Pascal

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: FEUVRIER Eric représenté par CERUTTI Charlène, VIENNET Hervé représenté par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur RONDOT Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_096

OBJET :

Décision modificative n°1 du budget annexe ZA des Grands Prés
01234

Vu le Code général des collectivités territoriales ;



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_096-DE

A G E D I

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe ZA des Grands Prés – 01234 ;

Considérant la nécessité d'équilibrer les opérations d'ordre budgétaire ;

Les opérations d'ordre n'étaient pas équilibrées sur le budget primitif de la ZA des Grands Prés. Il est donc nécessaire d'ajouter 2 000 € au compte 7133, chapitre 042 en dépenses de fonctionnement pour équilibrer les opérations d'ordre. De ce fait, il est également nécessaire d'ajouter des crédits (+ 2 000 € au compte 7015, recettes de fonctionnement) pour équilibrer les sections.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe ZA des Grands Prés – 01234, soit + 2 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 7133, chapitre 042, et + 2 000 € en recettes de fonctionnement au compte 7015.

Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/05/2026.

Délibération affichée le : 28/05/2026